

**Notice explicative en vue d'une candidature
en section ABIBAC – Rentrée 2026
Préparation à la double délivrance
Baccalauréat/Abitur**
Document destiné aux familles et aux établissements scolaires

Public concerné

Cette formation s'adresse à des élèves motivés ayant un bon niveau en langue allemande, présentant un profil scolaire équilibré et faisant preuve d'un potentiel de progression dans la langue de la section, capables de s'adapter à une charge de travail supplémentaire. Elle est ouverte à tous les élèves ayant suivi les cours d'allemand en collège, que ce soit en LV1, en LV2, ou en cursus bilingue.

Scolarité

La classe de seconde qui accueille la section constitue, au même titre que les autres, un palier d'orientation, à l'issue duquel l'élève poursuit sa scolarité dans la voie générale du lycée.

Au sein des trois niveaux (seconde, première et terminale), dans les autres disciplines que l'allemand et l'histoire-géographie, les élèves suivent les mêmes cours et préparent les mêmes épreuves du baccalauréat que les autres élèves. Aux horaires et programmes d'allemand et d'histoire-géographie se substitue un enseignement spécifique en langue allemande qui comprend :

- 6 heures d'allemand, en Langue Vivante, Littérature et Civilisation,
- 4 heures d'histoire-géographie/éducation civique.

A l'issue de la classe de seconde, chaque élève doit avoir atteint le niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues (l'échelle de compétence langagière globale comprend trois niveaux généraux, A, B et C, subdivisés en six niveaux communs).

Le programme est arrêté conjointement par le ministère français de l'Education Nationale et le ministère allemand de l'Education du Land de la Hesse, où est situé l'établissement scolaire partenaire, dans le respect de leurs programmes respectifs.

A ces enseignements s'ajoutent des activités culturelles, centrées sur la civilisation allemande et inscrites dans un programme annuel. Ces activités peuvent prendre des formes variées : conférences, spectacles, expositions, visites, sorties, échanges scolaires individuels ou collectifs, et voyages.

Dans le cadre d'une mobilité d'une durée de quatre semaines minimum sur le temps scolaire de l'établissement d'accueil, validée dans le cadre d'un dispositif Sauzay ou d'un séjour individuel, les élèves pourront prétendre à bénéficier de la « mention mobilité européenne et internationale sur leur diplôme. »

Dossier de candidature

Il est constitué d'un formulaire spécifique, auquel s'ajoutent des pièces complémentaires relatives à l'examen du profil scolaire du candidat et au traitement administratif de son dossier. Ce formulaire est délivré sur demande aux établissements ou aux familles.

Transmission du dossier

Le dossier est transmis directement au lycée Robert de Luzarches, en respectant la date butoir de retour fixée au 18 mars 2026 (la date figure sur le formulaire de candidature). Celui-ci sera instruit par l'établissement dès réception de l'ensemble des pièces demandées.

Instruction de la candidature

Après réception du dossier complet du candidat, une invitation à passer un entretien de motivation lui est adressée par courrier. Cet entretien, réalisé en partie en langue allemande, a pour objet d'évaluer le niveau linguistique et la motivation du candidat ; il se déroule au sein de l'établissement dans le courant du mois d'avril.

Une commission, composée de la direction du lycée et des membres de l'équipe pédagogique ayant en charge la section, se réunit ensuite et examine chaque candidature en se fondant sur l'entretien de motivation et les éléments d'appréciation figurant dans les dossiers de candidature. Une liste des candidats retenus, classés par ordre d'admission, est établie par la commission et transmise au directeur académique des services de l'Education Nationale (DASEN).

Après accord de l'autorité académique compétente, la liste des élèves admis est transmise aux établissements d'origine. Le lycée informe les élèves concernés et leur famille afin qu'ils puissent adapter en conséquence leurs vœux lors de la demande d'affectation.

Sectorisation

L'admission en section ABIBAC permet de formuler un vœu spécifique qui rend l'affectation prioritaire. Aucune demande de dérogation n'est donc nécessaire.

Affectation

La famille inscrit le vœu en première position sur la fiche d'intention d'affectation post-3^{ème}, en respectant le code vœu de la section ABIBAC du lycée Robert de Luzarches (à voir avec la Direction du collège).

Hébergement

Pour les élèves qui résident loin d'Amiens, un hébergement hebdomadaire en internat scolaire est possible. Cette solution d'hébergement n'est cependant pas proposée dans l'établissement mais dans l'un des internats de la cité scolaire (lycée Edouard Gand) ou au lycée de l'Acheuléen, situés dans un secteur proche,

Attention : ce service n'est pas accessible aux correspondants étrangers accueillis dans le cadre d'échanges scolaires individuels ou collectifs.

Bancs d'essais

Une période d'essai, visant à découvrir la section ABIBAC et EURO-ALLEMAND est possible en fonction des places disponibles, **entre janvier et mars 2026 uniquement le vendredi de 8h00 à 12h00**. Il suffit pour cela d'en formuler la demande auprès de la direction de votre collège qui contactera ensuite le lycée par courriel (cette procédure devrait permettre de regrouper les immersions d'élèves issus d'un même établissement). Le nombre d'élèves accueillis est limité à quatre élèves par établissement. La direction du collège peut nous transmettre une liste complémentaire d'élèves en cas de places vacantes pour les bancs d'essai.

Informations complémentaires

Des portes ouvertes sont prévues le **samedi 07 mars 2026 matin de 9h00 à 12h00**. Nous restons disponibles pour répondre à vos questions via l'adresse mél du lycée.

La Provisure
Corinne POLLET